

Mémento



2023-2024

Rue des Sarts 2 - 6900 Aye

Rue du Chêne 18 - 6900 Waha

084/ 31 36 81

0495/ 77 11 93

084/31 36 78



« Le meilleur moyen de réussir, c'est toujours d'essayer
encore une fois. »
Thomas EDISON.

C'est avec une grande satisfaction que nous accueillons votre enfant au sein de notre école communale. Nous désirons exprimer toute notre gratitude pour la confiance que vous nous accordez et nous tenons à vous assurer que nous mettrons en œuvre tous nos efforts pour mériter cette confiance et pour offrir à votre enfant une expérience scolaire enrichissante.

L'équipe éducative, ainsi que le Pouvoir organisateur, se réjouissent de cette nouvelle étape dans la vie scolaire de votre enfant. Nous sommes conscients de l'importance de cette période de croissance et d'apprentissage, et nous sommes déterminés à créer un environnement stimulant, bienveillant et propice à l'épanouissement personnel de chaque élève.

Nous souhaitons établir une relation de collaboration fructueuse avec vous, les parents, car nous croyons fermement que c'est ensemble que nous pouvons garantir le meilleur développement pour votre enfant. Pour faciliter cette collaboration, nous vous invitons à consulter le présent Mémento 2023-2024 ainsi que le règlement d'ordre intérieur des écoles communales marchois. Ces documents regorgent d'informations utiles pour vous accompagner tout au long de cette nouvelle année scolaire.

M. Monnoyer, directeur



Index

Les congés scolaires - le calendrier	4
Le règlement d'ordre intérieur (r.o.i.)	6
Le projet d'établissement	6
Horaire des cours et absences	12
Attitude et comportement	13
3 outils 3 objectifs	14
Le cyber-harcèlement	15
Les écrans (informations)	16
Les relations parents-école	17
Centre psycho-médico-social (cpms)	17
Les travaux à domicile	18
9 conseils pour soutenir votre enfant à domicile	18
L'organisation des repas	20
La charte du repas	21
Signature de l'élève pour accord :	21
Les collations	22
L'accueil extrascolaire	23
Les récréations	24
Éducation physique et psychomotricité	26
Natation	27
Le bulletin	27
Les rencontres parents-école	28
L'association des parents	28
Le retour à la maison	28
Konecto	29
Les outils numériques	30
Assurance scolaire	31
Estimation des frais scolaires 2022-2023	32
Fêter l'anniversaire à l'école, oui, mais...	34
La charte de notre école	35
Coordination éducation-enfance	36
Rencontrer la direction	37
Adresses et numéros de téléphone utiles	37
L'équipe pédagogique	39
Les sites des écoles	40

Les congés scolaires – le calendrier

Obligatoire 2023-2024	
Rentrée scolaire	lundi 28 aout 2023
Fête de la Communauté française	mercredi 27 septembre 2023
Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 23 octobre 2023 au vendredi 3 novembre 2023
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 25 décembre 2023 au vendredi 5 janvier 2024
Mardi gras	mardi 13 février
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 26 février 2024 au vendredi 8 mars 2024
Lundi de Pâques	lundi 1 ^{er} avril 2024
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 29 avril 2024 au vendredi 10 mai 2024 <i>NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques</i>
Lundi de Pentecôte	lundi 20 mai 2024
Les vacances d'été débutent le	samedi 6 juillet 2024

A savoir :

- ✓ L'élève est tenu de participer à tous les cours (y compris la natation) et activités pédagogiques, culturelles, artistiques et sportives. Toute dispense éventuelle ne peut être accordée qu'après une demande dûment justifiée auprès de la direction.
- ✓ Les changements d'école en cours d'année ne sont pas autorisés sauf cas particulier repris au point 3 de l'article 12 du décret du 8 mars 2007.
- ✓ Les changements d'école en fin d'année scolaire ne sont pas autorisés au sein du cycle (fin de 1^{ère}, 3^e et 5^e années), sauf cas repris au point 3 de l'article 12 du décret du 8 mars 2007.
- ✓ Les journées pédagogiques seront annoncées aux parents dès que la direction aura reçu confirmation des dates.

Calendrier scolaire 2023 - 2024

Aout

L	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10
	11	12	13	14	15
	16	17	18	19	20
	21	22	23	24	25
	26	27	28	29	30
31					

Septembre

L	M	J	V	S	D
28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	1	

Octobre

L	M	J	V	S	D
25	26	27	28	29	30
1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30
31					

Novembre

L	M	J	V	S	D
30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28
29	30	1	2	3	

Décembre

L	M	J	V	S	D
27	28	29	30	1	2
3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	

Janvier

L	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	

Février

L	M	J	V	S	D
29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27
28	29	1	2	3	

Mars

L	M	J	V	S	D
26	27	28	29	1	2
3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	

Avril

L	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30

Mai

L	M	J	V	S	D
29	30	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	

Juin

L	M	J	V	S	D
27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	

Juillet

L	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	

 Début et fin
d'année scolaire

 Jours de congé

 Vacances d'été

Le règlement d'ordre intérieur (R.O.I.)

Le R.O.I. des écoles fondamentales communales de la ville de Marche fait partie d'un document séparé remis lors de l'inscription de votre enfant. En cas de perte, il peut être obtenu sur simple demande. Il est également disponible sur notre site :

<http://ecolescommunales.marche.be>

Lors de l'inscription de votre enfant dans notre établissement scolaire, vous marquez votre accord sur le contenu de notre règlement d'ordre intérieur et du présent Mémento et acceptez d'y adhérer.

Le projet d'établissement

L'élève, le citoyen de demain...

Pour inviter nos élèves à s'exprimer librement, à défendre leur point de vue, à apprendre à écouter les autres, nous organisons régulièrement **des moments d'échanges**. Au sein de la classe (conseil de classe, temps de paroles...) ou de l'école (*conseil d'école, conseil de discipline...*), ces moments permettent d'entretenir un **climat serein et sécurisant**. Ils favorisent également **une communication réelle et durable**.

Dans la plupart des classes, des « **boîtes à suggestions** » sont également à la disposition des élèves pour qu'ils puissent déposer leurs idées, remarques ou questions.

Les élèves participent également à de nombreuses **actions citoyennes** : ils sont les *Ambassadeurs de la propreté, ils participent au relais sacré du 11 novembre, à des projet intergénérationnels, de solidarité ; ils participent à des conseils d'école...*

Pour conscientiser les adultes de demain de leurs droits et devoirs, **nous élaborons avec eux les règles de vie et diverses chartes de vie**. Évolutives et réflexives, elles sont de réels outils pour développer le respect mutuel et celui de notre lieu de vie.

Notre établissement met en place également **des dispositifs de prévention au harcèlement et à la violence**. Des zones ont été aménagées et délimitées au sein des cours de récréation (zone « calme », zone « ballon » ...). Ces différents espaces autogérés et réglementés responsabilisent les enfants et leur permettent de se défouler selon leurs envies dans un climat serein. Outre cet aspect qui permet de favoriser la régulation des cours de récréation, nous utilisons **des outils d'intervention et de médiation adaptés** : les temps de parole et le conseil de discipline.

Afin d'induire auprès de nos apprenants **de bonnes habitudes tant alimentaires qu'environnementales et autres**, nous leur donnons la possibilité de participer à des activités proposées en collaboration avec des partenaires extérieurs (*petits déjeuners malins, journées sportives, éducation à la mobilité douce, sécurité routière ...*). D'autres initiatives (comme *la culture de fruits et légumes, la journée du fruit*) sont proposées dans la plupart des classes en fonction des projets.

Afin de favoriser un développement corporel harmonieux, nous permettons à nos élèves de **participer à des activités sportives extérieures** : *cours de natation, initiations sportives, participation au salon des sports à Marche-en-Famenne, jogging de l'ADEPS...*

L'élève, un adulte en devenir et unique...

Dans notre école, parce que chaque enfant est connu et reconnu en tant qu'individu unique, nous mettons tout en œuvre pour offrir **un enseignement à tous et pour tous**.

Pour cela, nous veillons à assurer des pratiques de **différenciation** en utilisant du matériel adapté ; en alternant des temps de travail individuel, collectif et en ateliers ; en proposant des exercices de dépassement et de remédiation ; en leur permettant de recourir à des manipulations avec du matériel concret et semi-concret...

Ces pratiques permettent à tous les élèves de **progresser à leur rythme**, d'apprendre par et avec ses pairs (socio-constructivisme), à **développer leur autonomie** et à se surpasser...

Afin de pallier les difficultés rencontrées par certains d'entre eux, nous n'hésitons pas à **collaborer avec des personnes ressources** (*centre PMS, logopèdes et autres spécialistes*). Celles-ci, en collaboration avec les parents, sont des aides précieuses pour apporter le support adapté aux besoins spécifiques identifiés.

Dans notre école, nous considérons **l'erreur comme une étape de l'apprentissage**, nécessaire et source d'enseignements pour tous. En effet, l'apprentissage n'est pas un processus linéaire. Il passe par des essais, des tâtonnements, des erreurs, ... Il y a donc pour les élèves **un droit à l'erreur** que nous reconnaissons et que nous prenons en compte.

L'élève et son droit à la réussite...

Afin d'assurer un partenariat avec tous les responsables de l'éducation de nos élèves, nous organisons ponctuellement **des réunions pour faire le point** sur les acquis et/ou les besoins des apprenants. Lors de ces entretiens, nous pouvons réfléchir ensemble, au regard des résultats (évaluations externes et internes) retranscrits ou pas dans les bulletins, sur des actions à entreprendre. **Attentifs aux demandes spécifiques émanant des parents et des spécialistes, nous veillons à y répondre** dans le cadre de nos moyens.

Il est également indispensable que le travail scolaire et les nouvelles compétences acquises franchissent les murs de l'école et **prennent sens et valeur à la maison**. Tout cela nécessite, **qu'enseignants et parents communiquent**. Pour ce faire, nous mettons en place divers projets et actions collectives. Outre les traditionnelles réunions des parents, nous organisons des moments « portes ouvertes », des rencontres *intergénérationnelles* et des projets divers impliquant les parents.

Créer et entretenir la communication avec tous les partenaires (parents, enfants, enseignants) est également une de nos priorités. Celle-ci se fait par le biais du traditionnel journal de classe mais aussi via l'application KONECTO. Nous sommes convaincus qu'une bonne communication permet de créer **un climat de confiance** permettant de progresser ensemble dans la coresponsabilité éducative et sociale partagée par les parents et l'école.

Par ailleurs, nous suscitons chez l'enfant **le goût de la culture**, de la créativité : nous favorisons la participation de nos élèves à des activités culturelles avec la collaboration des acteurs extérieurs (*la Maison de la culture de Marche-en-Famenne, les Jeunesses Musicales, le Musée de la Famenne...*). Dès lors, chaque fois qu'une opportunité d'aller au musée, au spectacle, chez l'artisan... se présente, nous en faisons profiter nos élèves. Ces initiatives permettent à l'enfant d'aller **à la rencontre de son patrimoine culturel et d'élargir son regard vers d'autres cultures**.

Outre ces initiatives, nous organisons ponctuellement **des séjours pédagogiques** avec ou sans nuitée afin d'apprendre aux élèves la vie en collectivité, la coopération, l'autonomie...

Nous organisons pour nos élèves du **cycle 10-12** un voyage en montagne en Italie (*classe de neige*) ; pour ceux du **cycle 8-10**, s'agit d'un séjour avec nuitées à Bruxelles et/ou un autre lieu selon un projet défini par l'équipe éducative en début d'année scolaire.

D'autres projets similaires peuvent être organisés en fonction des possibilités et des projets de classe.

La **maitrise de la lecture** est un prérequis indispensable pour prendre pleinement sa place en tant que citoyen et être une personne présente et active dans notre société. C'est également un passage obligé pour accéder aux autres apprentissages et avancer dans le parcours scolaire.

Pour encourager **le goût de la lecture**, il n'y a pas une méthode unique mais bien une liberté pédagogique d'adaptation aux enfants : nous mettons les enfants en contact avec des livres, nous racontons des histoires avec gestes, mimiques et intonations, nous fréquentons le Bibliobus, nous instaurons un espace lecture en classe et une bibliothèque solidaire, nous rencontrons des auteurs, nous participons à des rallyes lecture ...

Ceci en gardant à l'esprit l'intérêt de faire des liens avec l'apprentissage de l'écriture.

Pour aider nos élèves à se projeter dans leur parcours scolaire, nous proposons une journée consacrée au « salon des métiers » (une année sur deux pour les élèves de 5e et 6^e primaires) et nous leur permettons de participer à une journée découverte de l'enseignement secondaire.

L'élève, un apprenant à considérer

Pour lutter contre l'échec, le redoublement et le décrochage scolaire, nous **harmonisons nos méthodes pédagogiques et les habitudes de travail** des élèves afin que chaque enfant trouve sa place en fonction de son niveau.

Nous voulons connaître chaque enfant, c'est pour cette raison que **le travail en équipe est primordial** à nos yeux. Il nous permet d'échanger autour des méthodes utilisées et ainsi **favoriser la continuité**.

C'est avec la collaboration de tous que nous prenons les décisions utiles, déterminons les actions à entreprendre...

Nos concertations sont également des temps d'échanges de pratiques et d'outils durant lesquels nous nous enrichissons de l'expertise des autres et faire ainsi évoluer nos propres pratiques.

Tous ensemble, nous établissons un plan de formations. Volontaires ou obligatoires, elles sont des opportunités pour chaque enseignant de s'enrichir, de découvrir des innovations, d'approfondir des concepts, notions, d'identifier des pistes d'actions... Elles sont de réels apports pour faire évoluer nos pratiques.

Au sein de nos classes, la continuité est assurée entre autres par **l'élaboration de référentiels construits avec nos élèves au fur et à mesure des apprentissages**. Présentés et construits sous forme de carte mentale ou de tableaux, ils aident les élèves à **structurer leurs pensées, leurs savoirs et les démarches abordés**.

Afin d'intégrer les enfants à notre monde connecté, de développer leur esprit critique quant à l'utilisation des nouvelles technologies, de recourir à l'information, de leur permettre d'apprendre autrement, nous utilisons lors de certaines séquences d'apprentissage **des applications numériques diverses** (graphisme, lecture, mathématique...) par le biais de tablettes numériques, de PC ou de tableaux interactifs.

NEW Notre projet de « co-enseignement » dans la section primaire (min. 2 périodes/semaine)

Le co-enseignement, également connu sous le nom d'enseignement en tandem ou d'enseignement collaboratif, est une approche pédagogique dans laquelle deux enseignants travaillent ensemble pour planifier, instruire et évaluer les élèves dans une même classe.

Avantages :

- *Réponse à la diversité des élèves : dans une classe primaire, les élèves peuvent avoir des besoins très variés en matière d'apprentissage. Le co-enseignement permet aux enseignants de différencier l'instruction en répondant plus efficacement aux besoins individuels des élèves.*
- *Collaboration entre enseignants : le co-enseignement favorise la collaboration entre les enseignants. Ils peuvent partager leurs compétences, leurs expériences et leurs idées pédagogiques, ce qui peut conduire à des stratégies d'enseignement plus riches et plus variées.*

- *Soutien aux élèves ayant des besoins spéciaux : le co-enseignement peut être particulièrement bénéfique pour les élèves ayant des besoins spéciaux en offrant un environnement inclusif où ils peuvent recevoir un soutien adapté à leurs besoins tout en interagissant avec leurs pairs typiques.*
- *Gestion de classe améliorée : avec deux enseignants dans la classe, il est souvent plus facile de maintenir un environnement d'apprentissage bien organisé et géré, ce qui peut favoriser un climat d'apprentissage positif.*
- *Modélisation des compétences sociales : le co-enseignement offre des occasions aux élèves d'observer des interactions positives et des relations de travail collaboratives entre les enseignants, ce qui peut servir de modèle pour les compétences sociales et la coopération.*



Une école-crèche à Aye

À la crèche comme à l'école, le jeune enfant est une "personne" dont il faut développer toutes les compétences physiques, motrices, affectives et intellectuelles. En coordonnant l'accueil de la petite enfance et l'école maternelle et primaire, on répond à la diversité des besoins et des situations des familles et ce, dans un souci de cohérence et de continuité éducative. En mettant en place une démarche de rencontres entre les professionnels de la crèche et de l'école, cela permettra d'harmoniser les pratiques éducatives, d'assurer une transition plus cohérente et de faciliter le passage des enfants de la crèche à l'école.

Les objectifs :

- *Établir une continuité dans le vécu de l'enfant.*
- *Évoluer dans un espace différent, en confiance.*
- *Prendre conscience du temps qui passe.*
- *Adapter son comportement dans un cadre différent.*
- *Prendre conscience des rythmes de l'école.*
- *Favoriser les échanges entre les enfants et le personnel des deux structures.*
- *Instaurer des passerelles, un partenariat entre les professionnelles de la crèche et celles de l'école.*

La verticalité dans la section maternelle à Waha...

À l'école de Waha, les journées scolaires **s'organisent en verticalité**, c'est-à-dire que les 4 niveaux d'âge sont mélangés (pré, M1, M2, M3). L'enfant travaille principalement en **ateliers autonomes** avec les enseignantes qui gèrent bien entendu l'évolution des apprentissages. Lors de ces ateliers :

- L'enfant est amené à travailler différents domaines : les mathématiques, le français, les sciences, la géographie, l'art... afin d'acquérir les prérequis de la 1^{ère} primaire.
- L'enfant **évolue à son rythme** selon ses besoins.
- Les plus jeunes profitent des acquis des plus grands en **les observant et en reproduisant** au mieux ce qu'ils voient.
- À l'inverse, les plus âgés ou les plus avancés continuent à suivre de nouveaux **apprentissages adaptés** et consolident ainsi et de manière extraordinaire leurs connaissances. *Si l'enfant peut expliquer l'activité vécue, c'est qu'il a acquis des compétences de contrôle de soi, de mémorisation, de patience, d'empathie, de bienveillance et a pu utiliser un langage clair et précis.*

Cette combinaison des âges permet à tous les enfants de **se confronter à une plus grande variété de comportements sociaux** tout comme dans la société.

Des activités en groupe sont également proposées : des ateliers mathématiques et coopératifs, des défis mathématiques, des jeux de société, de l'éveil scientifique, de la philosophie....

« Cette manière d'enseigner n'est pas une révolution mais une indispensable évolution de notre enseignement que nous pensons certainement nécessaire pour nous adapter aux enfants de la société d'aujourd'hui ».



Horaire des cours et absences

Les cours se donnent de **8h30 à 12h10** et de **13h30 à 15h30** ; le mercredi, les cours se terminent à 12h10. Il est souhaitable que les enfants arrivent 5 minutes avant l'heure de la rentrée. Par ailleurs, il est demandé que la reprise des enfants ne se fasse pas avant l'heure de sortie (même en maternelle), cela pour éviter la désorganisation provoquée pour tous.

Remarques :

- Lors de la première sonnerie, les enfants se rangent obligatoirement à l'endroit prévu pour leur classe (points tracés au sol). Nous demandons aux parents de ne pas accompagner les enfants jusqu'à leur rang et de n'interpeller l'enseignant qu'en cas d'absolue nécessité.
- Pour rappel, le parent présent dans l'enceinte de l'école est systématiquement responsable de son/ses enfant(s).



JUSTIFICATIF D'ABSENCE		N°
Je soussigné(e), Nom : Prénom : Adresse : personne responsable de l'élève	<i>Emplacement réservé au certificat médical ou à l'explication du motif de l'absence</i>	
Nom : Prénom : Classe :		
vous prie d'excuser mon enfant pour l'absence du au/20.....		
MOTIF à rentrer à l'école dans les délais légaux (à cocher ou compléter)		
<input type="checkbox"/> maladie de l'enfant uniquement avec un certificat médical joint		
<input type="checkbox"/> décès dans la famille		
<input type="checkbox"/> convocation par une autorité publique (attestation jointe)		
<input type="checkbox"/> autre motif à expliciter ci-contre		
Date :/...../20..... Signature		
Fax école :		
Cadre réservé à la Direction		
Motif accepté : OUI - NON Notation : e - m - d - c - m' -		

Une arrivée à l'heure est nécessaire pour la bonne organisation des activités : tout retard devra être justifié au même titre que les absences. En cas de retard systématique, les parents seront convoqués par la direction.

À partir de la 3e maternelle :

Pour les absences d'**un à trois jours au plus**, les parents doivent remettre un justificatif d'absence au plus tard dès le retour de l'élève à l'école. Il est recommandé, dans ce cas, d'utiliser le document « Justificatif d'absence ».

Pour les absences de **quatre jours** ou plus, la rentrée d'un **certificat médical est demandé**.



Attitude et comportement

« Quiconque fréquente l'école doit pouvoir s'épanouir et se construire sans craindre pour sa santé et son intégrité physique, psychologique et morale. »

Un règlement vise à organiser de manière harmonieuse la vie dans la classe et dans l'école. Si une sanction est appliquée (voir R.O.I. article 7), elle le sera en rapport direct avec la faute commise. Le but n'est pas de punir mais d'aider l'enfant dans son apprentissage de la vie en société en lui apportant une piste pour un changement.

Les sanctions autres que l'avertissement et le blâme peuvent être prononcées avec un sursis. Le prononcé d'un sursis, s'il a pour effet de ne pas rendre la sanction immédiatement exécutoire, ne la fait pas disparaître pour autant : elle n'est simplement pas mise à exécution immédiatement.

Quel en est l'objectif ?

L'élève est placé devant ses responsabilités. Lorsqu'il prononce une sanction avec sursis, le chef d'établissement ou le conseil de discipline informe l'élève que, pendant un délai spécifié au moment où cette décision est prise, une nouvelle atteinte au règlement intérieur justifiant une nouvelle sanction l'expose au risque de levée du sursis et de mise en œuvre de la sanction initiale. Ce délai favorise l'application de mesures de prévention et d'accompagnement.

Voici quelques recommandations issues de notre R.O.I. :

- En toutes circonstances, chacun aura une tenue, une attitude et un langage respectueux et sera ponctuel.
- Chacun veillera à respecter le matériel, les locaux et les abords de l'établissement scolaire et à se conformer aux règlements spécifiques de tous les endroits fréquentés dans le cadre scolaire ou parascolaire élaborés par l'école (ex : piscine, bibliothèque, ...).
- Tout dommage causé sciemment sera réparé aux frais de l'auteur.
- Les objets de valeur (ex : bijoux) ainsi que les jeux avec lesquels les enfants viennent à l'école sont sous la responsabilité des parents.
- Il est interdit d'apporter à l'école : des ballons de cuir, des balles de tennis, des balles magiques, un GSM, des jeux électroniques ainsi que les jeux incitant à la violence.

Certains faits graves (tout acte de violence porté intentionnellement à un élève ou à un membre du personnel de l'établissement et qui vise à atteindre l'intégrité physique et morale de l'autre personne) peuvent aller jusqu'à une exclusion définitive (articles 81 et 89 du décret du 24/07/97).

3 outils → 3 objectifs

- **Axe 1 : Régulation des cours de récréation (règles)**

Appliquer des règles qui aident à diminuer les situations visibles et objectives de violence en favorisant le contrôle des conduites et des comportements agressifs en cour de récréation.

- **Axe 2 : Médiation des interactions violentes au sein du groupe (normes)**

Permettre à chaque élève de disposer d'un moment de parole afin de stimuler l'intelligence émotionnelle et collective en favorisant l'expression des émotions et en cherchant des solutions capables de réduire les effets de la violence + Permettre aux enseignants de retrouver la maîtrise de leur groupe-classe.

- **Axe 3 : Conseils de discipline (lois)**

Donner à l'application de la loi au sein de l'école un cadre institutionnel structurel qui constitue, concurremment, un lieu d'apprentissage essentiel des principes démocratiques.

Le conseil de discipline est composé du directeur, d'une instituteur/trice et d'un autre représentant de l'équipe éducative (accueillante extrascolaire, enseignant...)

Le conseil de discipline est sollicité pour les cinq motifs suivants :

1. Un élève a quitté le territoire de l'école alors qu'il était censé s'y trouver.
2. Un élève a porté atteinte aux biens et/ou à l'intégrité physique d'un autre.
3. Un élève a porté atteinte à l'intégrité morale ou psychique d'un autre de manière répétée.
4. Un élève a proféré des injures à caractère raciste.
5. Un enseignant a le sentiment qu'un élève lui a manqué de respect.
6. Un élève a menacé ou détruit un élément de la structure institutionnelle ou matérielle de l'école.

L'élève peut se faire représenter par l'adulte de son choix pour autant que celui-ci fasse partie de la communauté scolaire. L'adulte lui servira de porte-voix au sein du conseil de discipline.

Le conseil de discipline prononce une première sanction, le plus souvent probatoire et limitée dans le temps. Si pendant la période sursitaire, le conseil est sollicité une nouvelle fois, la sanction devient effective.

Le cyber-harcèlement



Par cyber-harcèlement, nous entendons toutes les formes de harcèlement qui font appel aux nouvelles technologies de l'information et de la communication pour importuner, menacer, insulter de manière intentionnelle et répétitive les victimes avec l'objectif de les blesser. Cette définition comprend un certain nombre d'éléments essentiels pour faire la distinction entre le cyber-harcèlement et d'autres phénomènes fréquents parmi les jeunes :



- La « cyber-taquinerie » où l'objectif n'est pas de blesser l'autre ou de lui porter préjudice.
- La « cyber-dispute » où il existe un rapport de force égal entre les deux parties - nous ne pouvons donc pas parler d'auteur et de victime.
- La « cyber-attaque » où il est question d'un incident unique, qui ne survient donc pas de manière répétitive.

Il n'est donc véritablement question de cyber-harcèlement que lorsque le comportement négatif se produit de manière intentionnelle et répétitive. Si votre enfant est victime de ce type de comportement de la part d'un autre élève de l'école, contactez au plus tôt la direction au 0495/77.11.93.

Pour rappel, le harcèlement, la violence, l'incitation à la violence, la diffamation, l'appel au boycott, l'usurpation d'identité, le racisme et la xénophobie sont punissables par la loi et seront sanctionnés au sein de notre établissement même si ces actes sont posés hors « École » mais qu'ils concernent la communauté scolaire à laquelle l'enfant appartient.

Voici un numéro vert à destination des parents témoins d'actes de harcèlement ou de cyber-harcèlement et en quête d'informations. Téléphone : 0800.95.580



**À tout âge,
choisissons ensemble les programmes,
limitons le temps d'écran, invitons les enfants
à parler de ce qu'ils ont vu ou fait,
encourageons leurs créations.**

3 - 6 - 9 - 12, des écrans adaptés à chaque âge

Avant 3 ans

Jouer avec votre enfant est la meilleure façon de favoriser son développement.

Je préfère les histoires lues ensemble, les comptines et les jeux partagés aux écrans.

La télévision allumée nuit aux apprentissages de votre enfant même s'il ne la regarde pas.

Jamais de télé dans la chambre.

Les outils numériques, c'est toujours accompagné, pour le seul plaisir de jouer ensemble.

De 3 à 6 ans

Je fixe des règles claires sur les temps d'écran.

Je respecte les âges indiqués pour les programmes.

La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.

J'interdis les outils numériques pendant le repas et avant le sommeil. Je ne les utilise jamais pour calmer mon enfant.

Jouer à plusieurs, c'est mieux que seul.

De 6 à 9 ans

Je fixe des règles claires sur le temps d'écrans, et je parle avec lui de ce qu'il y voit et fait.

La tablette, la télévision et l'ordinateur, c'est dans le salon, pas dans la chambre.

Je paramètre la console de jeux.

Je parle du droit à l'intimité, du droit à l'image, et des 3 principes d'Internet :

- 1) Tout ce que l'on y met peut tomber dans le domaine public ;
- 2) Tout ce que l'on y met y restera éternellement ;
- 3) Il ne faut pas croire tout ce que l'on y trouve.

De 9 à 12 ans

Je détermine avec mon enfant l'âge à partir duquel il aura son téléphone mobile.

Il a le droit d'aller sur Internet, je décide si c'est seul ou accompagné.

Je décide avec lui du temps qu'il consacre aux différents écrans.

Je parle avec lui de ce qu'il y voit et fait.

Je lui rappelle les 3 principes d'Internet.

Après 12 ans

Mon enfant « surfe » seul sur la toile, mais je fixe avec lui des horaires à respecter.

Nous parlons ensemble du téléchargement, des plagiat, de la pornographie et du harcèlement.

La nuit, nous coupons le WIFI et nous éteignons les mobiles.

Je refuse d'être son « ami » sur les réseaux sociaux.

Diffusons cette affiche.

C'est tous ensemble que nous modifierons notre relation aux écrans.

Rejoignez nous sur <http://3-6-9-12.org>

Les relations parents-école

Afin d'optimiser l'éducation et l'instruction que les enfants reçoivent à l'école, il importe que les parents secondent effectivement le personnel et que, par leurs actes, ils créent autour du personnel de l'équipe éducative une atmosphère de respect et de collaboration réelle et sincère.

Il est demandé aux parents :

- de veiller à ce que les enfants se conforment strictement au règlement de l'école;
- de veiller à ce que leurs enfants se présentent à l'école dans une tenue correcte;
- **de veiller au respect strict de l'horaire scolaire;**
- **de veiller à ce que leurs enfants soient en possession de tout ce dont ils ont besoin pour toute la journée: matériel scolaire (P3àP6), collations, boissons, équipement sportif...**
- **de signer le journal de classe, de vérifier les devoirs, de (faire) ranger le cartable...**
- de signer les bulletins et les remettre rapidement à l'enseignant;
- de respecter la date de rentrée des documents et des comptes;
- d'user de fair-play à la sortie de l'école;
- **d'aider l'enfant à se remettre en ordre après une absence;**
- d'inscrire le nom de l'enfant sur son matériel et ses vêtements;
- de rencontrer l'enseignant dès qu'une situation pose problème;
- de s'adresser à la direction pour régler toute situation conflictuelle.

Aucun parent n'est habilité à intervenir vis-à-vis d'un enfant qui n'est pas le sien. Si une situation conflictuelle surgit, elle sera résolue avec l'aide soit du titulaire et /ou de la direction.

Centre Psycho Médico Social (CPMS)

Le Centre P.M.S. de Marche-en-Famenne s'efforce de suivre les enfants tout au long de leur scolarité, en collaboration avec la famille et les enseignants. Des tests sont réalisés par des psychopédagogues du centre pour évaluer, donner des avis et des conseils sur le parcours scolaire de l'élève. Ils peuvent faire l'objet d'une demande spécifique des parents ou de l'enseignant au vu d'un problème particulier.

Contact : Mme André (directrice), rue Erène, 1 à 6900 Marche-en-Famenne - 084/32 06 80

Les travaux à domicile

« Les travaux à domicile doivent être adaptés au niveau d'enseignement. Ils doivent toujours pouvoir être réalisés sans l'aide d'un adulte. (...) »

(Décret « Missions de l'école » du 24 juillet 1997 - article 78, § 4)

Après de nombreux débats, un décret édicté par la Communauté française précise les règles qui régissent les devoirs à domicile. Ce décret est tout à fait conforme à ce que nous avons toujours prôné. Nous rappelons donc que les petites tâches qui sont proposées aux enfants visent essentiellement à leur apprendre l'autonomie. Surtout chez les plus grands, l'ensemble du travail d'une semaine peut être proposé dès le lundi -et même être programmé sur plusieurs semaines. Cette façon de faire apprendra à l'enfant à organiser son travail et à gérer son temps.

Remarques :

- Les devoirs à domicile sont proposés de telle sorte que les jours de congé restent des jours de détente.
- Les études encadrées* sont organisées deux jours par semaine de 15h45 à 16h30.
- Il est indispensable que les parents vérifient, chaque soir, la qualité du travail effectué. Tout n'est pas nécessairement terminé à l'étude.
- De plus, il est possible pour les élèves de l'école de Aye de fréquenter **l'école des devoirs « Coup de Pouce »** du village. Infos auprès Monsieur David KATTE, coordinateur de l'EDD de Aye : 0473/44.39.11.

* Les études encadrées sont proposées selon les disponibilités du personnel.

9 conseils pour soutenir votre enfant à domicile

1. **Laissez-le décompresser.** Lorsque vous rentrez à la maison, vous vous accordez une pause, en lisant le journal par exemple. « *Il doit en aller de même avec l'enfant qui a besoin de digérer toutes les informations qu'il a reçues à l'école, estime Michèle Christophe de l'Association Française Dolto. Pour souffler, rien de tel qu'une collation saine suivie d'une récréation pour se défouler et décompresser* ». Il n'en sera que mieux disposé pour attaquer ses devoirs.
2. **Ne vous substituez pas à lui.** La meilleure façon d'aider votre enfant à accomplir ses devoirs, c'est de renoncer à les faire à sa place. Ne lui donnez pas les bonnes réponses. Ne corrigez pas ses fautes. « *Se substituer à son enfant, c'est aller à l'encontre du sens du devoir: servir de reflet de l'apprentissage, considère Bernard Hubien de l'UFAPEC. Vous risquez d'empêcher le professeur de savoir si votre enfant a vraiment compris la matière.* »
3. **Lâchez prise.** Vous culpabilisez et vous stressez car vous ne parvenez pas à suivre ses devoirs, faute de temps ou de connaissances des matières ? « *Lâchez prise et*

ne vous focalisez pas sur les résultats scolaires, sauf en cas de problèmes, conseille Michèle Christophe. Vous ne pouvez pas faire le bonheur de votre enfant à sa place, ni l'école à la place des professeurs. »

4. **Encouragez-le.** Il ne s'agit pas non plus de snober les devoirs de l'enfant. *« Prêtez-lui la plus grande attention lorsqu'il vous parle de ses travaux et de ses acquis, insiste Michèle Christophe. Et encouragez-le à travailler positivement, pour apprendre et développer son intelligence ».*
5. **Fixez-lui un cadre.** Il s'agit par ailleurs de s'assurer que l'enfant effectue bien ses devoirs et n'est pas en train de rêvasser devant ses cahiers. Il doit comprendre qu'il y a un temps pour le travail à domicile et un autre pour se délasser.
6. **Aménagez-lui un espace.** *« Il est indispensable que l'enfant dispose d'un endroit calme pour se concentrer et pour s'approprier les savoirs qu'il a reçus en classe »,* souligne Bernard Hubien.
7. **Respectez son intimité.** *« Si les parents se montrent trop intrusifs dans le lieu d'étude de l'enfant, ils risquent de le décourager »,* prévient Michèle Christophe.
8. **Observez son comportement.** Votre enfant traîne la patte, dort beaucoup, mange peu ? C'est peut-être le signe d'un burn-out scolaire. Celui-ci trouve potentiellement son origine dans des devoirs trop lourds.
9. **Parlez avec son prof.** Si vous estimez que les devoirs de votre enfant prennent trop de temps et de place, au détriment des autres facettes de sa vie, n'hésitez pas à entamer un dialogue constructif avec son professeur.



L'organisation des repas

Plusieurs services pour les repas chauds et les repas « tartines » sont organisés dans différents locaux afin de répartir au mieux les élèves et de garantir un climat serein. Si vous le souhaitez, votre enfant peut recevoir un repas complet ou un potage.

Modalités :

- Acheter les tickets à l'avance, **le lundi matin** de 7h15 à 8h30 auprès de l'accueillante au prix unitaire de **4 €** pour les enfants de primaire et de **3,20 €** pour les enfants de maternelle.
- La carte « potages » est proposé au prix de :
 - 5 € les 10 potages pour les élèves de la section primaire
 - 3 € les 10 potages pour les élèves de la section maternelle
- **Noter les nom et prénom** de l'enfant au verso de chacun de ces tickets.

Le jour où votre enfant désire prendre un repas complet, il suffira :

- à **Aye**: déposer le ticket dans l'urne adéquate située dans le couloir à l'entrée.
- à **Waha**: l'enfant transmet le ticket à l'accueillante lors de son passage en classe vers 8h35.

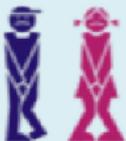
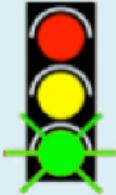
Remarques :

- Dans un souci de donner de saines habitudes aux enfants, la seule boisson proposée sera l'eau.
- Il est bien évident qu'il n'est pas possible de réchauffer les plats cuisinés que les enfants auraient amenés de chez eux.
- Nous demandons, par souci écologique, de privilégier des emballages réutilisables : une boîte hermétique est aussi plus efficace qu'une feuille d'aluminium dans un sac plastique.
- Les élèves s'engagent à **respecter la Charte du Repas**.
- À la demande du personnel, des enfants peuvent être amenés à apporter une aide au service et/ou pour débarrasser les tables.
- Un **terminal bancaire** est à disposition : les parents sont invités à utiliser ce mode de paiement le plus souvent possible.

Rappelons que cette organisation des repas est un service. Qui plus est, ce temps doit être fait de calme et de détente.

Dès lors, nous ne pourrions tolérer qu'il soit perturbé. Tout enfant qui aura encouru deux avertissements par le personnel ou la direction (notification dans le journal de classe ou courrier), se verra interdire la possibilité de rester à l'école entre 12h10 et 13h30.

La Charte du Repas

 <p>Je me rends aux toilettes <u>avant</u> le repas.</p>	 <p>Je m'assieds dans le calme.</p>	 <p>Je mange proprement.</p>
 <p>Je suis poli(e).</p>	 <p>Je mange* un peu de tout.</p> <p><small>*Il est important de goûter tous les aliments...</small></p>	 <p>Je ne joue pas avec la nourriture !</p>
 <p>Je respecte la propreté des lieux.</p>	 <p>Je reste assis.</p>	 <p>Je lève la main pour appeler un adulte.</p>
 <p>Je parle calmement.</p>	 <p>J'attends le signal avant de me lever et quitter la table.</p>	 <p>Je me déplace dans le calme.</p>

Signature de l'élève pour accord :



Les collations

De manière à rendre les enfants de plus en plus attentifs à leur propre santé et à la qualité de leur environnement et afin de les amener à devenir des citoyens responsables, les équipes éducatives de toutes nos écoles communales ont décidé de mettre en place différents projets en matière de collations et de gestion des déchets. Il appartient aux enseignants d'expliquer aux enfants les raisons de ces différentes mesures qui visent uniquement leur bien-être actuel et futur.

Aussi, dans nos écoles :

- La boisson se trouvera dans une bouteille ou une gourde (pas de berlingot ou de canette).
- Chaque enfant pourra aussi disposer d'un gobelet pour boire de l'eau du robinet ou de la fontaine.
- La collation se trouvera idéalement dans une boîte à tartines.
- Les déchets périssables seront valorisés via le compost de l'école.
- Des règles de classe (ex. : le jour du fruit, le jour des tartines et céréales, le jour sans chocolat...) sont instaurées afin de valoriser la collation saine.
- Il n'y a pas de collation au moment de la récréation de l'après-midi.

De manière générale, chaque enseignant gère cette séance de collations en fonction des horaires et de l'organisation des cours. Il est donc seul responsable de ce temps.

Des projets divers sont menés toute l'année scolaire : petits déjeuners « malin » en collaboration avec VIASANO, *les collations de l'extrascolaire*, *la journée du fruit ...*



L'accueil extrascolaire

Il est destiné aux enfants des sections maternelles et primaires et est organisé de **7h00 à 8h00 et de 15h30 à 18h00** tous les jours de la semaine excepté le mercredi*.

Le tarif pour une présence à l'accueil extrascolaire est de 0,30€ par 1/4 d'heure entamé.



Le paiement se fait par virement bancaire : chaque début de mois, les parents concernés recevront une facture détaillée reprenant les moments durant lesquels l'enfant est resté à l'accueil et le montant total à payer. Les présences des élèves sont validées par l'intermédiaire d'un code QR et d'un scanner mis à la disposition du personnel extrascolaire.

Remarques :

- Au moment de la rentrée en classe, en primaire, il n'est pas souhaitable que les parents accompagnent leur enfant.
- À la sortie des cours, les parents attendent les enfants à l'extérieur des bâtiments de l'école, dans la cour de récréation.
- Les parents penseront à prévoir une collation pour le goûter.
- Des études encadrées sont proposées deux jours par semaine de 15h45 à 16h30 : voir rubrique « Les travaux à domicile ».

À Waha : Pour les élèves qui fréquentent l'accueil extrascolaire, le projet proposé par le personnel de l'accueil extrascolaire « Collations extraordinaires » se poursuit ! L'achat de la carte de collation se fait le lundi en même temps que les repas au prix de 5€ ou 6€ pour 10 collations.



*Le mercredi, il n'y a pas d'accueil extrascolaire organisé au sein de l'école. Les parents sont invités à reprendre leur enfant à 12h30 au plus tard. Néanmoins, un service (transport et accompagnement) est organisé afin de permettre aux enfants concernés de rejoindre l'espace Parents-Enfants. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la direction ou le Service de la Coordination Enfance- Jeunesse au 084/32.69.90.

Toutes les infos sur : <https://mercredi.marche.be>

Les récréations

Nous pensons qu'il est essentiel que tous les enfants soient à l'extérieur durant les récréations. De légères intempéries ne sauraient motiver le maintien des enfants à l'intérieur. Ceux-ci sont en effet censés être habillés de façon à les affronter sans problème.

- Les élèves qui sont munis d'un certificat médical ou qui présentent des signes évidents* de maladie seront invités à rester à l'intérieur à condition de respecter les règles de discipline.
- Dans la cour, seuls les balles en mousse sont autorisées afin d'éviter les incidents. À Waha, les ballons en plastique ou en cuir sont acceptés dans la cour dit de « La Goflette ». **Les ballons en cuir sont tout bonnement interdits** : le risque de casser une vitre ou de blesser un autre enfant est bien réel.
- Les jeux ludiques (billes, cordes à sauter, ...) sont acceptés s'ils n'entravent pas le bon déroulement des récréations.

* Dans tous les cas, si l'enfant ne peut se rendre à l'extérieur, vous devez avertir vous-même l'enseignant par écrit. Si cela doit durer plusieurs jours, un certificat médical est exigé afin de limiter les abus.



La cour de récréation comporte trois (ou quatre) zones distinctes* auxquelles correspondent des règles spécifiques. Il s'agit de règles faciles à comprendre pour les enfants et qui permettront à chacun d'eux de se livrer au type de jeu qu'il a choisi sans « encombrer » les autres ou « être gênés » par eux.

- ☑ **Zone verte « Ici, tu marches »** : elle permet de jouer sans courir ; de marcher, s'asseoir sur des bancs, jouer aux cartes.
- ☑ **Zone bleue « Ici, tu peux courir sans ballon »** : elle permet de jouer en courant mais il est interdit de jouer au ballon.
- ☑ **Zone jaune « Ici, tu peux courir avec un ballon »** : elle permet de jouer au ballon en courant.
- ☑ **Zone rouge « Ici, tu peux faire de la trottinette, du skateboard... »** : elle permet de faire de la trottinette, du roller... (à Aye actuellement)

*Notre objectif général est de répondre à la nécessité d'intervenir dans le domaine de la violence scolaire (visible et invisible) en favorisant la régulation des cours de récréation et en utilisant des outils d'intervention et de médiation adaptés.



Éducation physique et psychomotricité

Chaque semaine, les élèves de primaire assistent à deux périodes de 50 minutes d'éducation physique. Les enfants de la section maternelle, eux, ont deux périodes de psychomotricité, le cours étant donné par un.une psychomotricien.ne.

Nous insistons fortement pour que tous les enfants de la section primaire soient équipés de la tenue de gymnastique réglementaire, à savoir un tee-shirt, un short, des chaussures de sport. **De plus, il est demandé aux filles (si cheveux longs ou mi-longs) d'attacher leurs cheveux à l'aide d'un élastique.**



Pour des raisons d'hygiène et de salubrité, **il n'est pas permis que vos enfants soient équipés de leur tenue de gym pour venir à l'école le matin.** La tenue de sport se trouvera dans un sac pratique et solide. Le prénom et le nom de l'enfant seront inscrits sur tous les objets qui lui appartiennent.

Le cours d'éducation physique se déroule à l'école ou dans une grande salle de sport à Marche-en-Famenne ou à Aye pour les plus grands.



Natation

Le cours de natation s'inscrit dans le cadre du cours d'éducation physique. Il représente un module **de 8 séances de 40 minutes**. Les horaires seront communiqués via le journal de classe de votre enfant et via KONECTO.



Tarif demandé aux parents pour les séances de natation : 2,50 €/séance soit un total de **20 €*.**

Le paiement des 20 € doit être effectué **pour le 15 octobre de l'année scolaire** en cours via un versement bancaire au numéro de compte de l'école :

École communale Aye

BE55 1430 5963 9644

communication : **NOM et prénom de l'élève + NATATION**

Faisons en sorte que les enfants ne manquent ce cours que pour des raisons vraiment sérieuses. Il y va de leurs apprentissages et de leur développement, mais également et surtout de leur santé. Nous rappelons qu'en primaire, la législation sur l'obligation scolaire impose que chaque enfant participe à toutes les activités et qu'il n'en soit dispensé que sur foi d'un certificat médical.

—> Les enfants ne se rendant pas au cours de natation resteront à l'école et seront répartis dans l'une ou l'autre classe avec du travail à effectuer. Le paiement reste dû (location au couloir) excepté si l'élève présente un certificat médical.

—> Bonnet en silicone (ou plastique) demandé pour la natation.

—> Lunettes conseillées pour la natation.

**Si votre enfant devait manquer un ou plusieurs cours de natation pour quelque raison que ce soit, un remboursement intégral des séances manquées sera effectué avant le 30 juin de l'année en cours.*

Le bulletin

Le bulletin (en primaire) est un outil de communication entre l'enseignant, l'élève et ses parents. Il est une photographie de la situation scolaire de l'élève à un moment donné de sa scolarité.

Il comprend le travail journalier ainsi que les notes obtenues lors des évaluations récapitulatives de tout ou partie du programme des études.

L'enseignant a pris soin d'en expliquer le mode de fonctionnement lors de la réunion de septembre.

Les élèves de la section primaire reçoivent 3 bulletins durant l'année scolaire : en décembre, en mars et en juin.

Les rencontres parents-école

Des réunions de parents ont lieu 3 fois par an : la première réunion est collective et se tient au début de l'année scolaire. Elle vise à informer les parents de la pratique de classe du titulaire et permet un premier échange parents - titulaire - direction.

Les deux réunions suivantes sont individuelles (en octobre ou décembre et en juin). Elles permettent à chaque parent de prendre connaissance du comportement de leur enfant en classe, ainsi que du travail mis en œuvre.

À tout moment, les parents peuvent solliciter une rencontre avec la direction, le titulaire ou un autre enseignant par écrit via le journal de classe (titulaire) ou en téléphonant au 0495/77.11.93 (direction).

L'association des parents

Une association de parents (AP) regroupe des parents dont les enfants fréquentent la même école. Elle a pour but de collaborer avec les autres membres de la communauté éducative dans un esprit constructif et de participer à l'amélioration de la qualité de vie de tous à l'école, notamment au travers d'un dialogue permanent.

L'AP suscite la participation de tous les parents de l'école, récolte leurs avis et fait circuler l'information (Internet : [exemples d'activités pour les AP](#)). Elle représente l'ensemble des parents de l'école et traite principalement de situations collectives. Un panneau d'affichage situé dans le couloir de l'école est à la disposition de l'association : toutes les informations et projets y sont affichés.



Le retour à la maison

En maternelle et en primaire, les enfants sont censés retourner avec un parent. À 15h40, (excepté les mercredis) les élèves dont les parents ne sont pas arrivés sont automatiquement dirigés vers l'accueil extrascolaire ou l'étude encadrée.

En primaire, les enfants qui habitent à proximité de l'école peuvent retourner chez eux seuls. **Dans ce cas, il vous faut le signaler impérativement par écrit dans le journal de classe ou via un formulaire d'autorisation disponible auprès de la direction.**

Rappel : le mercredi, les parents sont priés de venir reprendre leur(s) enfant(s) au plus tard à 12h30.

L'application Konecto

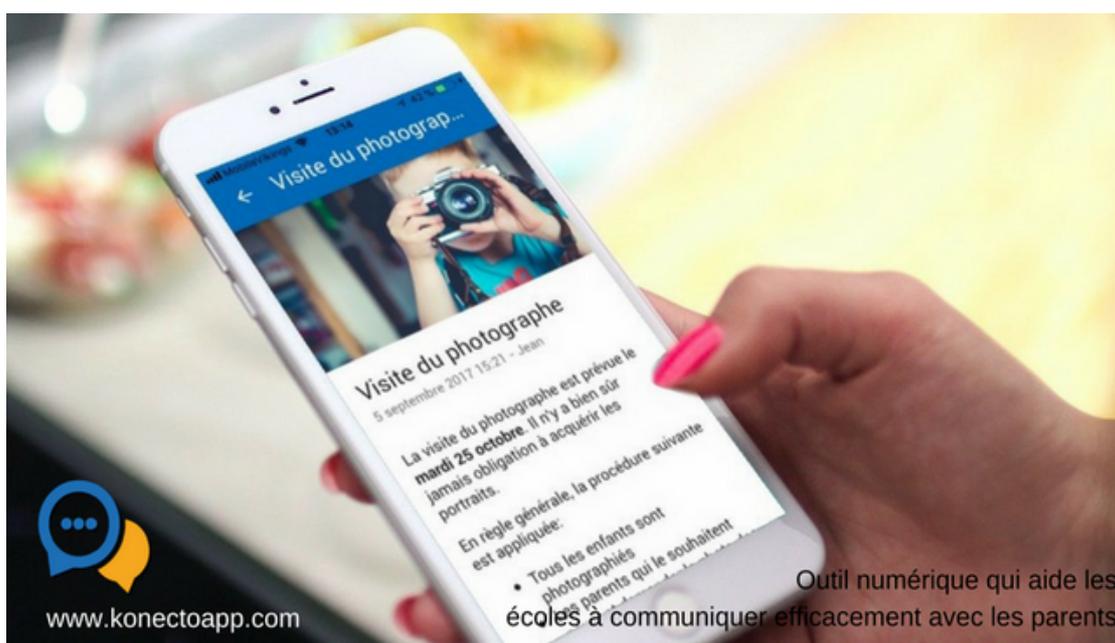
La communication entre parents et l'école se fait encore trop souvent au moyen de messages sur papier... Des messages que les parents égarer ou découvrent trop tard : il en résulte une communication peu efficace.

Grâce aux smartphones et aux courriels, l'école d'Aye & Waha utilise l'application Konecto. Cette application permet aux parents de recevoir les informations de l'école ou de l'enseignant(e) par mail et par une notification.

Comment faire pour en bénéficier gratuitement ?

Si vous n'êtes pas encore repris dans la liste de diffusion et que vous désirez bénéficier de ce canal de communication, il vous suffit de nous envoyer un courriel à l'adresse suivante : bernard.monnoyer@ac.marche.be. Votre message reprendra votre nom et prénom ainsi que le nom de votre(vos) enfant(s), sa classe et votre ou vos adresse(s) électronique(s). Une fois cela fait, vous recevrez un courriel avec la procédure à suivre.

- L'application Konecto est totalement gratuite pour les parents et est très simple d'utilisation.
- Elle est disponible tant sur le Google Play que l'Apple Store
- Sachez que toutes les données transmises resteront confidentielles et ne seront utilisées que dans le cadre décrit sur la présente.
- Toutes les informations émanant de l'école (courriers ...) sont dorénavant transmises uniquement par ce moyen numérique: le courrier traditionnel « papier » ne sera plus utilisé excepté à votre demande écrite à la direction.



Les outils numériques

De plus en plus populaire auprès des enseignants et des élèves, les outils numériques (TBI, tablettes, Chromebook...) donnent un nouveau souffle à notre enseignement et révolutionnent nos pratiques pédagogiques.



Le tableau blanc interactif (TBI) ou l'écran tactile présente de nombreux avantages :

- *La présentation claire des consignes de travail ;*
- *La consultation de sites Internet, d'images liées à une thématique abordée en classe;*
- *La projection et la correction en groupe directement au tableau en inscrivant les réponses attendues exactement aux bons endroits ;*
- *La sauvegarde des synthèses produites et leur impression;*
- *Une interface visuelle très agréable, claire, et motivante;*
- *L'usage avec les élèves de sites Internet interactifs comme Pepit.be, Gomaths...*

L'équipe éducative se réunit régulièrement afin de garantir la cohérence dans la continuité des apprentissages et d'intégrer au mieux cet outil dans une pédagogie globale. Des formations continues sont aussi proposées.

Vidéo de présentation réalisée par la RTBF: <http://www.youtube.com/watch?v=fiYzEGx3IRE>

Assurance scolaire

Tous les élèves régulièrement inscrits sont assurés pour toutes les activités scolaires : récréations, sorties, classes de dépaysement, compétitions sportives, lors du trajet le plus direct vers l'école...

Réclamez (si on ne vous le remet pas directement) le formulaire de déclaration d'accident. Ce formulaire est constitué de quatre pages.

1. Faire compléter le volet médical de la déclaration par le médecin (le certificat médical peut aussi y être collé ou agrafé).
→ 4^e page : point C.
2. Compléter vos données personnelles (identité de la victime et identité du représentant légal de l'élève).
→ 1^{ère} page : points 2 - 3
3. Coller une vignette de la mutualité sous l'intitulé « IMPORTANT ».
→ 3^e page
4. Vérifier que la déclaration a été signée et datée par vous-même (le parent ou le représentant légal de l'élève).
→ 3^e page
5. Remettre la déclaration à un des enseignants de l'école ou à la direction (ou la déposer dans la boîte aux lettres située près du bureau du directeur) dans les plus brefs délais. L'école se charge elle-même de faire parvenir la déclaration chez Ethias.

Dans les jours qui suivent (2 à 3 semaines) la direction de l'école vous transmettra un courrier reprenant un numéro de dossier ainsi que les coordonnées de la personne de chez Ethias qui le gèrera.

Pour rappel, vous payez tous les frais liés à l'accident, vous vous faites rembourser par la mutuelle et l'assurance paiera le restant sur base des différentes notes que vous lui enverrez accompagnées du numéro de dossier et d'un numéro de compte. Nous vous invitons donc à introduire vous-mêmes cette demande de remboursement. Par sécurité, faites toujours une copie des documents que vous envoyez.

L'école ne saurait aucunement être tenue pour responsable des dégâts qui pourraient être occasionnés aux vêtements. Il n'y a donc pas d'intervention de l'assurance pour des vêtements abimés ou souillés. Cela est également valable pour tout matériel ou équipement apporté par l'enfant à l'école (cartable, jeux divers, ballons...)

Une intervention peut être demandée pour les lunettes sous certaines conditions.

Estimation des frais scolaires 2023-2024

Conformément aux prescrits légaux, l'école communique ici une estimation réelle du montant des frais qui seront réclamés lors de cette année scolaire.

RQ: les frais liés à l'accueil extra-scolaire ne sont pas concernés par la présente.

Frais scolaires demandés (autorisés) :

Activités	Montants
Natation (primaire) 8 séances	- 2,50 € par séance soit 20€ par année scolaire
Activités culturelles en primaire : séance « cinéma » (3,5€) ; séance « théâtre » (4 €)	- 3,50€ ou 4 € par projet (3 initiatives max.) soit 12€ max. par année scolaire.
Excursions à caractère pédagogique (primaire et maternelle)	- 15 à 20 € (2 initiatives max.) soit 40€ max. par année scolaire.
Séjours pédagogiques (sous réserve d'atteindre les taux de participation de 90%)	- Les classes de neige en 2023-2024 pour les élèves de P5-P6 AYE et Waha : 670 €.

Frais scolaires à caractère facultatif :

Activités	Montants
Abonnements divers (JDE, et revues Averbode...)	Entre 5 € et 50 €
Activités facultatives : photos de classes, collation collectives...	12 € pour la pochette complète

Décomptes périodiques :

Un décompte périodique est transmis aux parents tous les 4 mois : fin décembre, fin avril et à la fin de l'année scolaire.

Ce décompte détaille au minimum pour chacun des élèves l'ensemble des frais qui sont dus à l'établissement à savoir leurs montants, leurs objets et leur caractère obligatoire ou facultatif.

Ce document mentionne en outre les modalités et les éventuelles facilités de paiement.

Dès que le montant excède cinquante euros, les parents ont la possibilité d'un échelonnement sur simple demande auprès de la direction.

Apprendre et grandir à l'école maternelle ?

C'EST GRATUIT POUR TOUS !



Editrice responsable : Lise-Anne HANSE, Administratrice générale de l'Enseignement - Avenue du Port 16 - 1080 Bruxelles.

La gratuité scolaire est inscrite au chapitre II
à l'article 1.7.2-1. du Code de l'enseignement.

Toutes les informations via ce code QR



Plus d'infos ? www.enseignement.be / 0800 20 000

Fêter l'anniversaire à l'école, oui, mais...

Fêter son anniversaire à l'école dans sa classe est aujourd'hui une tradition largement répandue dans les écoles et réclamée à vive voix par les enfants. On voit alors apparaître dans les classes bonbons et gâteaux en abondance... Mais n'y a-t-il pas une autre manière de fêter les anniversaires à l'école ?

Voici ce qui est possible au sein de notre école :

- Privilégions les fruits, les cakes individuels (ou ceux à couper), des biscuits... Ceux-ci sont faciles à distribuer aux enfants et ne nécessitent pas l'utilisation d'une vaisselle importante.
- Les gâteaux à la crème sont à proscrire pour la bonne raison que nous ne disposons pas de grands frigos et qu'ils ne facilitent pas la besogne des enseignantes qui doivent les couper (parfois un gâteau de 8 personnes en 24 parts...), les présenter aux élèves (avec assiette et fourchette... pas toujours livrées) et laver la vaisselle par la suite.
- En ce qui concerne les boissons : pas de sodas ou de boissons pétillantes...
- Les sachets individualisés pour chacun, jouets, ballons et décorations...sont à bannir.



Merci de prévenir l'enseignante avant d'envisager de fêter l'anniversaire de votre enfant à l'école.

La charte de notre école

Article 1

Les filles et les garçons doivent se respecter.

Article 2

Chaque religion, chaque culture, chaque couleur de peau mérite le respect.

Article 3

Les témoins et les victimes d'actes violents doivent en parler.

L'indifférence est complice de la violence. Non à la loi du silence !

Article 4

Tous les jeunes sont libres de s'exprimer.

Sans crainte, sans cri, sans vulgarité, dans le respect de la parole de l'autre.

Article 5

Les enfants doivent respecter les adultes et l'autorité des enseignants.

De même, les adultes doivent respecter les élèves.

Article 6

Les grands ne doivent pas abuser de la faiblesse des petits.

Ils doivent les accueillir et leur montrer le bon exemple.

Article 7

Non à ceux qui perturbent les cours.

C'est une chance de pouvoir étudier, tout le monde doit pouvoir le faire dans le calme.

Article 8

La bagarre ne résout pas les problèmes.

Aucune violence physique, aucun jeu violent n'a sa place à l'école.

Article 9

Les élèves en difficulté ne doivent pas être mis à l'écart.

Nous les aidons, nous les soutenons, nous les motivons !

Article 10

Pas de vulgarité, pas d'insulte.

A l'autre, parlons avec gentillesse et politesse.

Je soussigné(e) _____ (prénom) _____ (nom)

m'engage à respecter les 10 articles de la charte de l'école.

Signature de l'élève :

Coordination Éducation-Enfance

<https://enfance-jeunesse.marche.be/tool/public>



Coordination Éducation-Enfance

Direction : Isabelle GIRARD

Secrétariat : 084/32.69.90 ou cee@marche.be

ÉCOLE DE DEVOIRS

- Aide aux apprentissages, soutien au développement global de l'enfant, amélioration de l'estime de soi et apprentissage du "vivre ensemble" via des activités variées.
- Pour les enfants de 6 à 15 ans.
- 0,5€ la séance, de 15h30 à 17h45, les lundis, mardis et/ou jeudis et un vendredi par trimestre.
- Semaines d'activités durant les congés de détente, de printemps et fin août.
- **RENSEIGNEMENTS** : 084/32.69.90 ou 98 - enfance-jeunesse.marche.be - ecolesdedevvoirs@marche.be

ACCUEIL DU MERCREDI APRES-MIDI ET JOURNEE PEDAGOGIQUE

- Accueil extrascolaire de la prématernelle à la 6^e primaire où l'enfant peut s'amuser, se divertir et se défouler tout en apprenant : ateliers, grands jeux, excursions, découvertes, projets, expression,... les mercredis après-midi pendant l'année scolaire de 12h à 18h ainsi que pendant les journées pédagogiques des écoles de 7h à 18h.
- Tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants d'une même famille.
- **RENSEIGNEMENTS** : 084/32.69.90 - epe@marche.be

PLAINES DE VACANCES ET STAGES

- Pendant les congés scolaires, accueil proposant aux enfants de 2,5 à 15 ans des moments de détente et d'éducation : ateliers, grands jeux, excursions, découvertes, projets et expression...
Les animateurs sont le plus souvent brevetés ou en cours de formation et encadrés par un coordinateur de plaine.
Stages de psychomotricité et initiation au néerlandais durant les vacances d'été.
- Tarifs dégressifs. **Inscription en ligne** : stages.marche.be
- **RENSEIGNEMENTS** : 084/32.69.90 - epe@marche.be

Rencontrer la direction

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 à 10h10	Implantation d'Aye	Implantation de Waha	Implantation d'Aye	Implantation de Waha	Implantation d'Aye
10h30 à 12h10	Implantation de Waha	Implantation de Waha	Implantation de Waha	Implantation de Waha	Implantation d'Aye
	Collège de directions				
13h30 à 16h30+	Implantation de Waha	Implantation d'Aye		Implantation d'Aye	Implantation de Waha

Adresses et numéros de téléphone utiles

École communale d'Aye

Rue des Sarts, 2

6900 Aye

bernard.monnoyer@ac.marche.be

084/ 31 36 81

École communale de Waha

Rue du Chêne, 18

6900 Waha

bernard.monnoyer@ac.marche.be

084/ 31 36 78

Directeur

M. Bernard Monnoyer

bernard.monnoyer@ac.marche.be

0495/ 77 11 93

Échevin de l'enseignement

M. Jean-François Pierard

jean-francois.pierard@ac.marche.be

Ethias assurances

Rue des Croisiers, 24

4000 Liège

Centre Sportif Local

04/ 220 31 11

Chaussée de l'Ourthe, 74
6900 Marche-en-Famenne

084/ 32 00 94

Centre de Santé Provincial
Rue Erène, 1
6900 Marche-en-Famenne

084/ 32 06 70

Centre Psycho Médico Social Libre
Rue Erène, 1
6900 Marche-en-Famenne

084/ 32 06 80

L'équipe pédagogique (2022-2023) Implantation d'Aye



Implantation de Waha (enseignantes et personnel de l'extrascolaire)



Le site des écoles communales marchaises



Le nouveau site est en construction

<http://ecolescommunales.marche.be/aye>

<http://ecolescommunales.marche.be/waha>